VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

Interdiction de Charlotte Schmidt.

No 70,143 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau, No 632 rue Commune— MARDI, le 8 mars 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 20 janvier 1904 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeurs ci-après décrites, à savoir—

Cette propriété bien située et rénumératrice à l'encoignure des rues Huitième et Chestnut désigné par les Nos 1301 et 303 rue Huitième et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rue Chestnut, plus complètement décrite comme suit à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 83, borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Septième. Ledit lot est désigné par Henry Moellhausen, architecte et voyer, comme lot No — sur un plan déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville et mesurant 32 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds et façade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur. Cette propriété rapporte un revenu annuel de $540.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0|0 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31—fev 7 14 21 28—mars 6 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Johanna Morris Brown, femme de L. W. Brown.

No 71,612 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 février 1904, de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 234, borné par les rues Carondelet, Julie, Baronne et Girod, désigné comme lot No 104 sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 13 décembre 1821, et annexé à la 34ème page du second livre pour l'année 1829, enregistré chez G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur (mesure américaine 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur). Aussi—

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et îlet que le ci-dessus lot désigné contigu audit lot du côté de la rue Julie, mesurant 60 pieds (en mesure française), [63 pieds 11 pouces 3 lignes, en mesure américaine], sur ladite ligne de côté sur à peu près 27 pieds 9 pouces mesure américaine entre lignes parallèles, s'étendant du côté de la rue Julie et étant l'arrière portion du lot No 102 sur ledit plan par Pilié, les améliorations sont désignées par le No 741 rue Carondelet.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant les taxes de 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Martin H. Manion, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. O'Sullivan, avocat.

21 fev—21 28—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Dans l'affaire de "Port Vincent Brick and Stave Company, Limited."

La Propriété Foncière aussi l'installation et l'équipement d'une fabrique de briques et de douves ou scierie de planches.

Situé dans la Paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane. No 72,126. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet— JEUDI, le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 1[illegible] février 1904, de l'Honorable John St Paul, juge de la susdite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

1° Une certaine étendue de terre située près de la ville de Port Vincent, dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, connue et décrite comme suit, à savoir: Commençant à "iron stob" sur la rivière Amite, rive est, où les terres de A. Collins & Co. sont contigus, de là courant nord-est 46 & 36—100 chaines à un "iron stob", de là du côté vers le sud 5 & 60—100 chaines à un "iron stob" de là sud ouest à un "iron stob", 9 & 52—106 chaines, de là au côté est 26 & 99—100 chaines à un "iron stob", de là du côté sud 15 & 10—1 0 chaines à un "iron stob" sur la rive est de la rivière Amite, de là en remontant la rivière jusqu'à un noyer marqué d'une croix X et trois ébréchements, de là nord est 4 et 36—100 chaines à un cyprès avec une croix sur le même, delà du côté ouest 16 et 44—100 chaines à un noyer avec une croix et trois ébréchements, delà sud ouest 16 et 44—100 chaines à un "iron stob", la rive Est de la rivière Amite, delà en remontant la rive de la rivière Amite jusqu'au point de départ, ladite étendue de terre contient 64 acres, plus ou moins, étant la même propriété que la non incorporée Port Vincent Brick & Stave Company, acquit de George Cambre et Als, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent lesdites améliorations consistant de cinq cottages, demeure et une grange.

2° Une certaine étendue de terre acquise de Henry Merritt de Winnfield, Kansas, le 16 décembre 1889 et enregistrée dans le Livre 8, pages 65, 66 et 67, le 30 novembre 1895, ladite étendue de terre contient 12 acres, plus ou moins, situés dans la paroisse Livingston, Etat de la Louisiane, contigus à la ville de Port Vincent, borné du côté est par la propriété de Chas. Scivicque et Charles Cambre du côté sud par les terres de George Cambre, du côté ouest par la rivière Amite et du côté nord par la ville de Port Vincent excepté une se trouvant réservé de 50 pieds se trouvant à l'encoignure du [illegible] lot connu comme l'encoignure sud-est et désignée par un "iron stub," aussi démontré dans l'acte de vente de A. Collins & Clug, le 20 janvier 1902, pardevant Jos. S. Hebert, notaire, comme étant montré dans une étendue de terre dans l'espace pour le même dans le titre, de là allant dans la direction sud ouest 50 pieds à un "iron stob," de là ouest à la rivière Amite.

DEPENDANCES.

3° Une installation de moulin à scie "Wheel & Make", voitures, poulies, courroie, composées de deux "Henry Diston Inserting Tooth Saw".

Aussi une briqueterie et dépendances, gouilloire, planches, "[illegible] les 125,000 briques, "Pomp Donkey", machines outils, 3 mulets, rails élevés, etc., le tout plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci dessus intitulée.

DEVANT ETRE VENDUS EN BLOC

Conditions— Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus de son enchère le paiement de toutes les taxes d'Etat et de paroisse pour ladite propriété pour l'année 1904. 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

JOS GARIDEL, receveur.

B. E. Miller, Emile Pomès, avocats.

21 fev—21 28—mars 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégants Sites à Bâtir et un Joli Cottage Simple, Rue Dauphine, entre Kentucky et Japonica.

Dans la succession de Philomène Journée, Jean Paul Nogues et Victoria Portal.

No 71,287—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, bureau No 342 rue Carondelet, MARDI, le 5 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Kentucky, (autrefois Alexandre), Royale et Japonica, (autrefois Matilda). Les dits lots sont connus comme A. et B., chacun mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant (6) six chambres, hangar, dépendances, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même îlet, connu comme le lot C, lequel est contigu à celui du lot B et mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le même îlot, connu comme le lot D, lequel est contigu à celui du lot C et mesurant (30) trente pieds, 2 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue Japonica (autrefois Matilda) de (120) cent vingt pieds.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet connu comme le lot E. Ledit lot commençant à un point (120) cent vingt pieds de l'encoignure des rues Dauphine et Japonica (autrefois Matilda) et mesurant (44) quarante-quatre pieds, (6) six pouces et 7 lignes de face à la rue Japonica (autrefois Matilda) sur une profondeur de (120) cent vingt pieds (5) cinq pouces, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après le plan par D. E. Seghers & Fils, daté et signé le 1er mars 1904 et enregistré en mon bureau.

5° Tous les effets mobiliers consistant en un lot de meubles de maison et effets, maintenant sur les lieux ci-dessus d'après l'inventaire dans lesdites successions, le tout desquelles seront vendus au même moment et endroit.

Conditions—Tous les effets mobiliers devant être vendus pour du comptant. Les propriétés foncières — un tiers du prix d'achat devant être payé comptant, la balance de cela, un tiers en un et deux ans respectivement représentés par billets hypothécaires portant intérêt de 7 0|0 par an, les dits billets devant être garantie par lien et privilèges de vendeur et toutes les clauses de sécurité.

Les acquéreurs des dites propriétés devant payer en plus de leur enchère ou prix d'achat de ladite propriété, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 342 rue Carondelet.

L'acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

K. V. Richard, avocat.

3 mars—3 6 13 20 27—av 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir. Sixième District,

Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie,

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp; certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque.

No 72,545— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci-dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet que le ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meuble consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières, No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Eraste Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Kossuth V. Richard, avocat.

4 fev—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul E. Ranson.

No 72,629—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 29 février 1904 il sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 16 mars 1904, à 11 heures a. m., à notre bureau et Bourse, 802 rue Perdido, sous l'acte 153 de 1900, un lot d'effets personnels, bijoux et breloques; le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour. Le tout devant être vendu en bloc. Conditions—Comptant sur l'adjudication.

2 mars—2 15

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de John E. Alexander, pétionnant pour la liquidation de la N. O. Crescent Information and Employment Bureau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70 950 - Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Duclaux, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Geo W Flynn, avocat.

24 fev—24 28—mars 4

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

Mme FANNIE McCAN TOBIN VS Mme M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet.

JEUDI, LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'îlet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 222 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 1 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt. Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, tours machine, bouilloires, forgeurs, grue "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord ouest de la rue Colisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1|2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendide îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'îlet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant en emble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et près de tous les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 436 borné par les rues Dryades, Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par C sur un plan fait par S. G. Dal Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shérif civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7° Les trois beaux lots à bâtir, subdivisés comme suit, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance, Garennie, Magasins et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Garennie et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité ou centre commercial des lignes de cars, marchés, écoles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Garennie contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et îlet et contigu dans le fond à la propriété ci-dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds 8 pouces de face à la rue Garennie sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions. Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentées par des billets des acquéreurs payables en un, deux et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fev—14 21 28—mars 6 13 17

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Balance à suspension portative "Buffalo".

Capacité de 4 000 livres.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune MERCREDI, le 9 mars à 11 heures a. m., aux hangars N. Y. de la M. L. T. R. R. & S.S. Co., à l'encoignure des rues Girod et Delta, sous l'Acte 124 de 1890, à l'enchère publique, il sera vendu: Une balance à suspension portative "Buffalo", capacité de 4,000 livres, toute neuve de la "Buffalo Scale Co." consigné à Achille Bauer, Alexandria, Lne. Conditions, comptant sur les lieux.

28 fev—28—mars 3 9

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à trois étages,

Rue Erato, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, borné par la rue Thalie.

Dans la succession d'Ella Hurley, première femme de Robt E. Lee.

No 71,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 15 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé en Cour ouverte, le 9 février 1904, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt et un, dans l'îlet No 72, borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, St Thomas et Erato; lequel lot mesure 26 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 80 pieds, étant la même propriété que ledit Robt. E. Lee, acheta pendant la susdite communauté de Bertran Beer, l'acte pardevant F. J. Dreyfous, le 6 avril 1883. Les améliorations consistant d'une bâtisse à trois étages en bois, contenant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans respective ent après la date de l'adjudication portant 8 pour cent d'intérêt; par an et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant les taxes de 1904 en plus et au-dessus de son enchère, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fev—12 14 21 28—mars 6 13 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

Victor D. Levy vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division — No 72,698—Ordre — Qu'une réunion des créanciers de Victor D Levy soit appelée et tenue suivant la loi, pardevant William Ardill, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, le LUNDI, 14me jour de mars 1904, à 11 heures a m., pour voter et passer sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix huit et vingt quatre mois à partir de la date de ladite réunion; et que R. L. Tullis, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents à ladite réunion, et que toutes procédures contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans 8 février 1904.

(signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme: A. J. LEGETT, Député Greffier.

24 fev—24 28 —mars 4

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Jolie Résidence du Sixième District.

No 1240 Avenue de la Louisiane à l'encoignure de la rue Chestnut.

Succession d'Inez L. Luce. — No 65 616 Cour Civile de District —Division A. Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 février 1904, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent pour cause de maladie, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée,—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No municipal 274, borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise, Chestnut et Camp; ledit morceau ou portion de terre formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chestnut est désigné par la lettre A, et mesurant cinquante et un pieds neuf pouces de face à l Ave de la Louisiane sur cent vingt cinq pieds de profondeur et façade à la rue Chestnut, ledit morceau ou portion de terre étant composé des parties des lots or ginaux Nos neuf et dix (9 et 10); ledit lot A est tracé sur un plan ou certificat d'arpentage fait par C. V. Labarre, voyer, daté le 16 février 1893, et annexé pour références au ci-après mentionné acte d'achat.

Les améliorations comprennent une excellente résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, retirée du trottoir, avec un grillage en fer sur la façade, avant galeries devant et derrière, huit chambres, vestibules au premier étage et au rez-de-chaussée, chambre à bain, office, pelouse, gaz, citerne, etc., dans la cour. La maison est en bon état et bien située.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et donner les clauses usuelles et générales de sécurité, et faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Wm McL. Fayssoux, avocat.

7 fev—7 14 21 28 — mars 6 10

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et Attrayante Collection de Meubles de Maison, etc.,

—Consistant en partie de—

Elégants Meubles de Salon, de Chambres à Coucher de Salle à Manger, de Vestibule et de Bibliothèque. Pendule et Candélabres Gravures, Tapis, Descentes de Lits et Nattes, Ornements, Stores de Fenêtres, Argenterie Verreries et articles Plaqués. Réfrigérateur. Vaisselier. Machine à Coudre. Meubles de Cuisine et autres nombreux articles indispensables de maison.

Succession de Mme Fannie H. Henderson.

No 72,458— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune— LUNDI, le 14 mars 1904, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1322 rue Arabella, près de la rue Prytanée, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 29 février 1904 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Fannie H. Henderson il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Le contenu entier de ladite résidence, comprenant meubles de maison et divers.

Conditions—Comptant.

3 mars—3 6 13 14

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et îlets de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La belle résidence en briques, convenablement installée et commode à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres, grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au dessus du trottoir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'îlet No 99 borné comme il est sus-mentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R. R. Co.," à quelques îlets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement en résidence. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprennent un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule, galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 394, borné par la Promenade Carondelet et les rues Dupré, Conti et Gayoso. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne, et Roman ou St-Bernard étant l'îlet No 776 et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et feront de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain îlet triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Londres et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement il offre de grands avantages.

Conditions—1|3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour les billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

James Legendre, avocat.

7 fev—7 14 21 28—mars 6 10

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis Tagne.

No 72,176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D

MARDI, le 29 Mars 1904.

Une bâtisse en bois à un étage avec écuries.

No 826 rue du Quartier.

(entre les rues Bourgogne et Dauphine)

PAR PETER GALLAGHER encanteur—Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 29 mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 24 février 1904, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Dauphine et Bourgogne, mesurant trente deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Quartier sur cent vingt sept pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan fait par Pilié et Depouilly, ingénieurs civils, le troisième jour d'avril 1866.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant P. J. Patorno, notaire.

PETER GALLAGER, Encanteur, No 846 rue Commune.

Wynne G. Rogers, avocat.

N. B. Un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de l'adjudication.

26 fev—26 28—mars 6 13 20 27 29

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Odelia Weber, femme de Jos B Berner.

No 72 366 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

Bon cottage double et terrain contigu Nos 5953-55 rue Laurel entre les rues State et Eleanore.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, MARDI, le 29 mars 1904 à midi.

SOUS et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, et daté et signé le 25 février 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'offrirai en vente les propriétés foncières ci-après décrites à savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans Bloomingdale, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 9 borné par les rues State, Laurel ou Union, Market ou Jersey et la ligne de Hurstville, désignés comme lots Nos 6 et 7, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Market sur cent quinze pieds, entre lignes parallèles. Un sixième d'intérêt indivis dans et à la propriété ci-dessus fut acquis par Jos B. Berner par héritage de sa défunte mère comme il est démontré en se référant aux procédures dans la Cour Civile de District sous le No 54,848, du dossier de ladite Cour dans l'affaire intitulée "Succession de Kléopha Berner et femme," et l'autre (5|6) cinq-sixièmes d'intérêt indivis fut acquis durant la communauté existante entre Jos B. Berner et sa défunte femme Mme Odelia Berner, née Weber, par achat des héritiers de Kléophas Berner et femme, d'après l'acte passé pardevant H. G. Dupré, notaire, le 15 juin 1898, et enregistré dans le Bureau des Transferts, dans le livre 169, folio 551.

Les améliorations comprennent un bon cottage double en bois connu comme les Nos 5953-55 rue Laurel.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant assurer ladite propriété et devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1904; l'acte de vente devant être passé pardevant Robert J Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur, 20 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne coin Gravier.

Robert J. Maloney, M. R. Newhauser, avocats.

27 fev—27 28—mars 6 13 20 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double, Nos 326-28 rue Belleville, Alger.

A l'encan à la Bourse 311 rue Baronne MARDI, le 22 mars à midi. Succession de Catherine Conroy, femme de Bat Kennedy Knowles. No 72,425. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,—Division D. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 17 février 1904 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné la propriété foncière ci-dessous:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 4 borné par les rues Alix, Belleville, anciennement Chestnut, Elmire et l'avenue Pelican (anciennement rue Peters) désigné comme lot No 7, qui mesure 317 pieds rue Belleville, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout connu d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 18 septembre A. D. 1846, et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Conditions—1,3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui-même endossés portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété dans l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant A J Cahill, notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 303 rue Baronne.

20 fev—20 21 28—mars 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE MARY GLEASON, VEUVE DE PATRICK FINEGAN.

No 71 167—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 3 février 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 8 mars 1904, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° Lot 22 dans l'îlet 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot mesurant 3[illegible] de face à l'avenue Tulane sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Lot 28, dans l'îlet 664, bornée par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier, avec les améliorations ci dessus; ledit lot mesurant 30' 11" de face à la rue S. Lopez par 156' 5" 4" de profondeur.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904, payer pour les actes de vente pardevant J. W. Duffy, Esq., N. P., et déposer 15 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

E. J. Tailberger, Esq., avocat, 204 rue Camp.

6 fev—6 7 14 21 28—mars 6 8

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District.

Succession de Henry Bardt et de sa femme Frederika Long.

No 72,605—Cour Civile de District paroisse d'Orléans— Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, 830 rue Commune, JEUDI, le 24 mars 1904, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 19 février 1904, par l'Hon. John St Paul juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Est Bouligny, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levee (maintenant Tchoupitoulas), Marengo, Jersey (maintenant Annonciation) et Constantinople désigné par le numéro huit, de l'îlet No (3) trois, sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, le 5 avril 1865, lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Levée maintenant rue Tchoupitoulas sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fev—21 28—mars 6 13 20 24

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses et [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Wm B Freeman vs M M Jonas

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 16,361—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le 2me district de cette ville, le LUNDI, 14 mars 1904 à 11 heures a. m. Un cheval de course, nom Goody Two Shoes —Saisie dans l'affaire ci dessus. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Henry H Chaffe, avocat pour le plaignant.

4 mars — 4 10 14

Robert E. Falls vs Charles Swier

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 14 267—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 10 mars 1904, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Tous les droits et intérêts du défendeur dans cette affaire Charles Swier dans la Maison de Club et effets du "Magazine Trolley Boys" à West End. Saisi dans l'affaire ci-dessus. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Wickliffe & Falls, avocats.

1er mars—1 4 10

Morris Building and Land Improvement Association Ltd., vs James M. Winship.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans— No 15,950— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. J. Patorno, juge Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le 2me District de cette ville le VENDREDI 4 mars 1904, à 11 30 heures A. M. un lot de meubles de bureau, un pupitre à bascule et chaises, 4 chaises, 2 [illegible] toilette, cirée, etc. Saisi dans l'affaire et d'après inventaire enregistré en mon bureau—Conditions—Comptant. — CHAS. R. KENNEDY, Constable. Ed. Rightor, avocat pour le plaignante.

24 fev—24 — mars 2 4

T. Dumas a Sons Co Ltd. Mme Fannie Hunter intervenante et 3e opposante vs Bruce D. Kinnis.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 12[illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 4 mars 1904 à 11 heures a. m., un lot de meubles de maison et effets, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Ed. S. Whitaker, avocat pour le plaignante.

24 fev—24 — mars 2 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Andrew B. James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 60 334—Division D—Attendu que John A. [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew B. James, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

4 mars—4 8 13

Succession de Mme Mary Farrel Field Veuve de Spencer Field

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72,860—Division D—Attendu que Mme May Field femme de James B. Craven, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Field veuve de Spencer Field, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Branch K. Miller, avocat.

4 mars—4 8 1[illegible]

Succession de Patrick Trower.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 72 872—Division —Attendu que Thomas J. Trower a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Trower, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que la peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

2 mars—2 8 [illegible]

Succession de Mme Louise Har[illegible] veuve de Stephen W. Westmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 60 515—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Ma[illegible] Anna Adams, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Horace E. Upton, avocat.

1er mars—1 5 10

Succession de Evelina Davis, veuve de Louis Mathé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 69,421—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John Boubede, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Jme Meunier, avocat.

26 fev—26—mars 1 6

Succession de Hewitt Chapman

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 72,842 — Division E. — Attendu que Mlle Elizabeth Chapman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hewitt Chapman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Guy M. Horner, avocat.

27 fev—27—mars 2 7

Succession de Mme Pauline Stéphanie de Livaudais, veuve de Daniel Hippolyte du Suau de la Croix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans, No 55 68[illegible] Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le quatrième compte provisoire présenté par Arthur Denis, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Maxime Quryrouze avocat.

26 fev— 26—mars 1 6

Succession de William H. Wilkis

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 867—Division —Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William H. Wilkison, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunatan & Cunningham, avocats.

2 mars—2 6 11